

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

ARRETE DU MAIRE
PERMANENT

N° 10

SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**Retrait décision du 14 août 2019 valant résiliation de l'AOT dont bénéficie SAS
L'ARENE GOURMANDE représentée par Monsieur BENDANAN**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prise dans son article 24 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du code des relations entre le public et l'administration,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques pris dans ses articles L. 2122-6 et L. 2122-9,
Vu l'article L242-1 du code des relations entre le public et l'administration,
Vu la décision du 14 août 2019 valant résiliation de l'AOT dont bénéficie SAS L'ARENE GOURMANDE représentée par Monsieur BENDANAN,
Considérant qu'il a été omis, préalablement à la prise de décision du 14 août 2019, d'inviter le bénéficiaire de l'autorisation d'occupation temporaire à présenter ses observations écrites ou sur sa demande des observations écrites sur la sanction envisagée à son encontre,
Considérant que cette formalité est substantielle,
Considérant qu'il convient par conséquent de retirer la décision du 14 août 2019.

- ARRETONS -

Article 1 : La décision du 14 août 2019 est retirée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon – 5 Rue Racine- BP 40510- 83 041 TOULON.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application information « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la directrice des Affaires Juridiques et de la Commande Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Fait à Bandol, le 30 OCT. 2019

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP'.